

Union européenne

Pour une gestion forestière tournée vers l'avenir



Antoine d'Amécourt. © Fransylva.

En tant que propriétaires forestiers, nous sommes directement concernés par de nombreux textes européens relatifs à nos forêts. Pour permettre une gestion adéquate et tournée vers l'avenir, la politique forestière européenne doit répondre à cinq exigences, défendues par la CEPF¹, fédération européenne qui porte la voix de la forêt privée à Bruxelles, dont Fransylva est membre.

Tout d'abord, la gestion forestière doit revenir sous la responsabilité des États membres. Un modèle identique, du cercle polaire au détroit de Gibraltar, serait contraire à la nature ! L'UE n'a aucune compétence législative dans le domaine de la sylviculture. Pourtant, elle s'approprie régulièrement les questions forestières, de façon détaillée et de manière détournée, induisant de ce fait des orientations très détaillées et souvent impossibles à mettre en œuvre. Cela doit cesser. Le principe de subsidiarité de l'UE doit être remis en vigueur, tel que prévu par le traité de Rome, afin d'être en mesure de répondre aux enjeux de forêts qui sont d'une grande disparité. Ce qui peut être réglementé au niveau national, régional ou local, doit l'être.

Par ailleurs, il est indispensable de prendre en compte l'ensemble des services écosystémiques de la forêt. Un grand nombre d'initiatives de la politique forestière de l'UE semblent aujourd'hui se concentrer uniquement sur des critères environnementaux, plus précisément concernant la biodiversité. Cela ne doit plus être l'unique prisme ! Une gestion multifonctionnelle implique nécessairement de considérer également les aspects sociaux et économiques, au risque de conséquences catastrophiques à long terme.

Nous appelons également à une meilleure législation, afin d'éviter les effets secondaires contre-productifs. À l'avenir, l'impact économique de tous les projets de législation forestière devra être analysé *ex ante*. L'échange entre la Commission, les parlementaires européens et les sylviculteurs, qui a été pratiquement inexistant jusqu'à présent, doit être considérablement

intensifié afin d'éviter des réglementations hors-sol qui interdisent la gestion au quotidien.

Élaborer une politique forestière basée sur des connaissances – et non des opinions – est aussi essentiel. Nous devons revenir à des arguments fondés sur des faits et reconnaître enfin la gestion durable des forêts comme la forme d'utilisation des écosystèmes la plus proche de la nature. **Enfin, les propriétaires forestiers doivent être impliqués dans l'élaboration des politiques.** Les normes juridiques ne doivent plus être établies sans la participation de ceux qui doivent les mettre en œuvre sur le terrain. Nous appelons à un dialogue franc et transparent entre les propriétaires forestiers et les politiques.

En cette veille d'élections, le dossier de ce numéro de *Forêts de France* se veut un éclairage sur les enjeux européens d'aujourd'hui et de demain. Il vient notamment éclairer les positionnements de plusieurs des principales listes du paysage politique français, que nous avons

interrogées en toute objectivité.

L'échéance européenne est imminente et sera déterminante pour la suite de bien des directives et règlements qui touchent nos forêts et la sylviculture. Nous comptons sur la mobilisation de chacun !

Antoine d'Amécourt
Président de Fransylva

1. Confédération européenne des propriétaires forestiers.